AUX MANES DE MA MÈRE.

Respect et Douleur éternelle!!!

A MA FAMILLE.

Faible Gage de mon Amour et de ma Reconnaissance.

A MES AMIS.

Souvenir et Affection.

P. H. FOUCAUD.

ESQUISSE

SUR

L'HYGIÈNE DES BAGNES

ET EN PARTICULIER

DE CELUI DE ROCHEFORT.

THÈSE

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE A L'ÉCOLE DE PHARMACIE DE PARIS,

le 23 avril 1839,

PAR P. HYACINTHE FOUCAUD,

DES SABLES D'OLONNE, DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE,

étudiant en pharmacie, ancien élève de l'hôpital maritime de Rochefort.



PARIS,

POUSSIELGUE, IMPRIMEUR DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE,

RUE DU CROISSANT-MONTMARTRE, 12.

1839.

PROFESSEURS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

MM. Duméril.
Richard.

ECOLE SPÉCIALE DE PHARMACIE.

ADMINISTRATEURS.

MM. Bouillon-Lagrange, Directeur.
Pelletier, Directeur adjoint.
Robiquet, Trésorier.

PROFESSEURS.

MM.	Bussy.	Chimie.
	Gaultier de Claubry.	Chimie.
	Lecanu.	Pharmacie.
	Chevallier.	Pharmacie.
	Guibourt.	Histoire Naturelle.
	Guilbert.	Histoire Naturelle.
	Guyart.	Botanique.
	Clarion.	Botanique.
	Caventou.	Toxicologie.
	Soubeiran	Physique.

Nota. L'Ecole ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les candidats.

ESQUISSE

SUR L'HYGIÈNE DES BAGNES

ET EN PARTICULIER DE CELUI DE ROCHEFORT.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

Ce serait bien achever, je crois, la première partie de mes études médicales-pharmaceutiques si, à la fin de ma Synthèse, je donnais l'analyse des travaux scientifiques auxquels je me suis livré pendant les différents cours que j'ai suivis; mais comme cette tâche laborieuse nécessiterait des développements beaucoup trop étendus pour le cadre qui m'est tracé par le temps, je crois devoir me restreindre à quelques observations qui, sans sortir du domaine de la pharmacie, peuvent intéresser la partie éclairée de la société, surtout les hommes dont la philanthropie recherche et essaie chaque jour l'amélioration de l'humanité.

Ces remarques, qui se rattachent à un sujet que des observateurs plus exercés pourraient rendre fort intéressant, et qui sont d'une rigoureuse exactitude, je les ai faites dans le lieu même dont je donne plus bas la description; elles ont pour principal but d'appeler sur l'existence extra-sociale de quelques hommes flétris l'attention de la médecine et en même temps celle du pouvoir, qui, loin du bruit des chaînes, des soupirs et des gémissements, ne connaît les souffrances de ces malheureux que par des récits presque toujours inexacts.

Je signalerai le mal, les abus qui sont à ma connaissance; j'indiquerai même parfois le moyen d'y remédier; mais je n'approfondirai pas cette question d'humanité, que je n'ai d'ailleurs ni le loisir ni la possibilité de traiter à fond; heureux seulement si mes efforts sont appréciés et s'ils ont l'approbation de mes juges! En choisissant un

sujet d'hygiène pour ma thèse inaugurale de pharmacien, j'ai voulu démontrer que cette science est une de celles dont l'application peut être faite par le pharmacien. En effet, l'hygiène étant une conséquence naturelle des études faites de la chimie, de la physique et de la toxicologie, et devant, par cela même, intéresser au plus haut degré ceux qui veulent se livrer avec fruit à l'art de la pharmacie, j'ai cru pouvoir me permettre de traiter ici de cet objet.

HISTORIQUE.

Ce fut seulement vers la fin du dix-huitième siècle que l'on établit le bagne de Rochefort. La première idée de former un troisième établissement de ce genre en France vint au duc de Praslin, alors ministre de la marine, qui en fit part à Louis XV. Bientôt après deux vastes magasins placés sur la meme ligne, et qui jusque-là avaient servi d'ateliers pour la mâture et la voilerie, furent convertis en autant de salles, qui reçurent d'abord cinq ou six cents forçats pris dans les bagnes de Toulon et de Brest. Plus tard le nombre qui s'en est accru d'une égale quantité environ s'est toujours maintenu depuis de huit à treize cents (en ce moment il s'élève à 923).

TOPOGRAPHIE.

Si nous remontions aux premiers temps de son existence, le bagne de Rochefort ne nous offrirait pas un séjour très convenable à la conservation de la santé, tant il est vrai que le sol humide et marécageux où il se trouve placé est une cause puissante d'insalubrité; mais au moins nous y trouverions les traces d'une sage prévoyance et de l'humanité. En effet, une végétation propre au climat s'élevait autour de cet asile du malheur; par mesure hygiénique et philanthropique on entretenait cette végétation, dont la présence en ce lieu devenait un double bienfait de la nature.

Mais, faut-il l'avouer à la honte de notre époque! à voir aujourd'hui le bagne de Rochefort il semble que par un sentiment de cruauté et d'inhumanité on ait voulu réunir dans un étroit espace tous les agents favorables à une mort physique et morale. Il y a quelques années, alors pourtant que nous marchions d'un pas rapide dans la voie du progrès, on abattit cette belle végétation qui avait l'avantage de purifier l'air, de modérer l'ardeur du soleil caniculaire, et celui non moins grand de rappeler l'homme égaré à des sentiments de respect pour lui-même et de religion pour le créateur universel!....

Déplorons l'imprévoyance de l'auteur d'une œuvre aussi malheureuse, puisqu'il en résulte une aggravation de souffrances pour des hommes qui, quoique flétris, n'ont pas moins droit à l'intérêt qu'inspire l'infortune, et que peut-être avec un autre système il ne serait pas impossible de ramener à de bons sentiments.

Pour bien comprendre ce que j'éprouve en traçant ces lignes, faible expression de ma sollicitude pour le bien général, il faudrait comme moi et quelques-uns de mes estimables condisciples (élèves et chirurgiens à l'hôpital de la marine royale de Rochefort) avoir passé pour ainsi dire une partie de sa vie parmi ces malheureux; il faudrait avoir suivi pas à pas les ravages occasionnés par l'insalubrité du sol, et les ravages pires encore qu'exerce journellement sur ces individus la privation des agents propres à leur rappeler la dignité et les devoirs de l'homme. Mais, je le répète, notre civilisation autant que notre honneur national nous fera tôt ou tard un devoir de porter des regards compatissants sur cette classe infortunée. En effet, une fois la société vengée, l'humanité ne revendique-t-elle pas ses droits? Sans doute, et je l'ai toujours pensé, c'est à l'hygiéniste et au philanthrope qu'est réservé le soin de sonder la plaie; c'est au physiologiste et à l'homme juste qu'est réservé le privilége de frapper là où est le mal, et d'en arrêter les effets. Eh bien! commençons cette généreuse et noble tâche, et honneur à ceux qui l'achèveront!....

Le bagne de Rochefort, situé au sud-ouest du port, offre un aspect triste et repoussant; il embrasse dans sa largeur un espace d'environ quatre-vingt-quatre mètres et d'un peu plus du double dans sa longueur. Une cour assez grande, et qu'ombragent seulement quelques platanes et quelques marronniers d'Inde, occupe le centre des divers bâtiments qui le composent. Sur une rangée et faisant face aux salles se trouvent situés les bureaux de la chiourme, ceux de la marine, le magasin des vivres, les ateliers des choses indispensables aux besoins de la chiourme, le poste de l'adjudant en chef et enfin le poste de l'artillerie. Les salles, au nombre de trois maintenant, composent à elles seules tout le côté opposé, et ne sont séparées que par deux espaces désignés sous le nom de tambours, où se tiennent habituellement les gardes de service, commandés par deux sous-adjudants également de service. A l'une des extrémités du carré long que forme la cour se trouvent les postes de l'officier de santé et de l'aumônier, la salle d'armes et les logements des gardes; du côté opposé sont les forges et une habitation pour le second adjudant en chef. Une des salles, dite Saint-Antoine, est longue de quatre-vingts mètres et large de vingt environ; elle possède vingt-une croisées, dont onze ouvertes sur la cour sont exposées au nord-est et dix dominant un sol marécageux et toujours humide sont tournées au sud-ouest. L'autre salle, dite Saint-Gilles, a été divisée en deux parties afin de séparer de leurs cama-

rades les forçats sur lesquels il est nécessaire d'exercer une surveillance plus active (ceux qui sont à la double chaîne). Des lits de camp sont disposés de manière à recevoir les condamnés, qui occupent chacun une largeur de cinquante centimètres environ. Quant à ce qui complète la garniture de chaque salle, nous l'examinerons sous un point de vue hygiénique.

L'administration et la police de cet établissement sont confiées à un commissaire de la marine ordinairement de première classe, qui est également chargé de la discipline des condamnés et des nombreux détails inhérents à une direction si importante.

On a déjà pu voir par ce qui précède qu'à raison de sa position topographique le bagne de Rochefort est loin de réunir les conditions nécessaires à la conservation de l'existence de l'homme. Aussi ne serons-nous pas étonnés de trouver dans un aperçu médical une proportion énorme des maladies qui existent à certaines époques de l'année, surtout lorsque nous connaîtrons sur quelle population elles agissent. D'après ce, je ne crois donc pas inutile de jeter un coup d'œil sur les diverses phases de la vie de ces hommes voués au malheur.

Influence

DU SÉJOUR DU BAGNE

SUR LE PHYSIQUE ET SUR LE MORAL.

L'homme éloigné du séjour de l'infortune ne peut se faire qu'une idée imparfaite du long drame qui commence avec cette nouvelle vie extra-sociale, et qui ne finit souvent que lorsque la mort vient en briser la chaîne. Si nous envisageons l'habitant des bagnes sous un point de vue hygiénique, nous ne tarderons pas à nous apercevoir des modifications que subit son économie animale et du changement rapide qui s'opère dans son esprit. En effet, si nous nous représentons des hommes qui naguère encore étaient sous l'influence des divers agents dont la nature entoure notre existence, et qui maintenant sont astreints à un régime uniforme et peu favorable à la vie, nous comprendrons facilement ce passage subit d'une santé robuste à l'état de faiblesse qu'augmente encore la corruption morale dans laquelle vivent les forçats.

A peine le condamné est-il introduit dans une salle du bagne, à peine a-t-il revêtu l'uniforme des criminels que le repentir glisse dans son âme, qu'il envisage avec effroi ces centaines d'hommes tous marqués du stigmate de l'infamie, et que son cœur s'ouvre à la vertu!... Ne serait-ce pas le moment de rappeler cet homme aux sentiments qui n'avaient pu jusqu'alors se développer en lui? Je le demande, ne vaudrait-il pas mieux retirer ce misérable du chaos dans lequel on vient de le plonger et lui faire subir un châtiment qui fût plus en rapport avec nos mœurs? Mais non, on l'attache par une lourde chaîne aux vices les plus dégradants!

Si je ne m'étais pas imposé l'obligation de ne pas sortir des généralités, je ne craindrais pas de citer bon nombre de faits dont j'ai plusieurs fois été témoin dans le cours des trois années de service que j'ai passées en qualité d'élève à l'hôpital maritime de Rochefort, et qui montreraient jusqu'à quel point le mode de punition adopté est pernicieux dans l'intérêt même de la société. Mais je ne veux pas m'établir en réformateur; une tâche aussi grande doit être réservée à ceux qui, placés dans des conditions favorables à cet effet, sont à même d'agir efficacement.

La corruption, ce vice inhérent à la vie des condamnés, ne tarde pas à faire des progrès chez l'homme qui vient pour ainsi dire d'en être greffé, et peu de jours se sont à peine écoulés que déjà tout sentiment honnête est étouffé dans son cœur. Demandera-t-on alors à cet homme, qui naguère était susceptible d'un retour au bien, de la honte pour sa position actuelle, des remords pour ses fautes passées? Il faudrait n'avoir jamais étudié l'intérieur d'un bagne pour ne pas comprendre que ce séjour éteint ces deux sentiments loin de les faire naître. Après s'être bercés d'un vain espoir de liberté et lorsqu'ils ont vu leurs illusions s'évanouir une à une, ils tombent dans une espèce d'abattement qui influe d'une façon toute particulière sur leur organisation physique : cette fraîcheur et cet embonpoint de la jeunesse qui se font remarquer dans les classes de la société ne tardent pas à disparaître, et bientôt à une santé solide succède une continuelle langueur; sur tous les visages, pour la plupart jeunes, se remarquent les rides d'une vieillesse prématurée; la peau acquiert promptement un aspect terreux, en sorte que la mort semble avoir déjà pris des droits sur ceux que la société a éliminés de son sein. Loin de conserver cette agilité, surtout cette fierté qui caractérise l'homme juste, leur allure est lente et embarrassée, et leur plus grande jouissance est de rester dans un état d'apathie qui les rapproche essentiellement de la brute. Les facultés sont d'ailleurs tellement affaiblies chez eux qu'il est fort rare de pouvoir leur attribuer des actes dénotant le souvenir de leurs jouissances passées et le regret d'avoir perdu les avantages dont la nature les avait doués. Cet état

d'abrutissement fait faire à l'observateur de bien pénibles réflexions. Les angoisses et les tortures du crime produiraient, je crois, une moins douloureuse impression que cette stupide insouciance.

Leur plus grand mérite aux yeux de tous consiste à tromper la société qui les repousse; aussi ne faut-il pas s'étonner que rendus à la liberté ces hommes (en petit nombre heureusement) exercent une industrie encouragée par un sentiment de vengeance. Si l'on considère d'une autre part l'attraction irrésistible à laquelle ils sont constamment soumis dans un lieu où les passions font du vice une nécessité, on ne sera pas surpris de trouver sur leur corps les marques de la dégradation la plus révoltante!.....

Mais pour tracer le triste tableau que nous présentent les condamnés, (je veux parler de ceux qu'une seule parole amie aurait pu ramener aux devoirs de bons citoyens, et qui, n'ayant pu soutenir long-temps la vue de leur position, n'ont pu éviter les ravages de l'aliénation mentale) il faudrait une étude approfondie d'observations physiologiques, et je pense qu'il n'est personne qui n'ait été à même d'observer ce genre d'affection cérébrale, qui heureusement est plus rare et peut-être moins intense dans la société que dans les bagnes, où mille causes en favorisent le développement. Cependant je ne crois pas inutile de consigner sur le genre d'aliénation mentale des condamnés une observation dont je puis garantir l'exactitude, sauf à laisser aux hommes qu'une étude approfondie des sciences médicales a mûris le soin d'éclairer ce fait important, ce qui par la suite pourrait devenir un véritable bienfait pour cette classe infortunée.

Dans la société les individus qui sont atteints d'aliénation mentale se portent presque toujours à des excès de fureur; ils ont constamment de nouveaux caprices, de nouvelles volontés qui deviendraient souvent l'occasion de scènes fâcheuses, même de catastrophes pour les personnes qui les entourent si une sage prévoyance n'avait élevé des maisons d'asile à ces exemples de la fragilité humaine; ou bien si les aliénés de la société ne sont pas *fous furieux*, comme on les appelle, ils sont avides de richesses et d'honneurs; ils caressent complaisamment l'espoir de régner, ils veulent qu'on les adore comme des dieux ou qu'on les craigne comme des démons; cela est si vrai qu'au sein de plusieurs établissements de fous il se forme des hiérarchies, des cours d'honneur, des conseils disciplinaires où les plus faibles sont obligés d'obéir et de se soumettre souvent avec des marques de joie!

Mais parmi les condamnés aliénés, hommes préalablement flétris, courbés sous le fardeau d'une lourde chaîne contre laquelle se sont brisées toutes leurs illusions, on remarque bien rarement un pareil genre de folie. Si l'on veut avoir une idée juste du forçat aliéné qu'on se figure un automate auquel on imprime le mouvement. Sem-

blables à une pierre d'achoppement contre lequel viennent se briser tous les efforts, leurs cœurs sont fermés aux impressions. L'ambition, les honneurs, les plaisirs, la fortune, une famille, la liberté même qu'ils ont cherché à reconquérir mille fois aux risques de leur vie, rien ne peut les tirer de l'abattement dans lequel ils sont ensevelis; en un mot ils n'ont conservé que l'instinct commun à tous les êtres organisés, celui de pourvoir à leur existence.

Comme mon service me mettait en rapport direct avec ces infortunés, dans une circonstance que je crus favorable à mon dessein j'interrogeai un aliéné de la bouche duquel j'espérais recueillir quelques éclaircissements à l'avantage de la science; je lui demandai s'il voulait être libre, s'il voulait aller respirer un air pur au milieu de fraîches campagnes. A cette proposition, jetant un regard furtif sur moi, il répondit avec l'accent que donne la préoccupation et la crainte: « Oh, non! non! je ne veux pas quitter ma chaîne... elle est en or.... elle est rivée là.... à mon front.... le sbire (1) m'a bien dit qu'il m'en mettrait bien d'autres.... Tenez, le voyez-vous? le voilà qui vient me chercher pour me conduire au cachot!..... Il m'avait bien dit aussi de ne pas donner ma manille!....» (2) Enfin toutes leurs réponses annoncent, contrairement à ce qui se passe dans la société, que ces pauvres idiots sont dominés sans cesse par l'appréhension de quelques nouveaux châtiments. Pour mon compte je ne saurais attribuer ce contraste qu'à une empreinte profonde de découragement dans lequel le forçat doué d'une faible organisation ne tarde pas à tomber.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les diverses impressions que produit sur les condamnés le séjour des bagnes, me réservant de développer ailleurs les maladies qui naissent des agents délétères à l'influence desquels cette classe proscrite est continuellement exposée.

---

(1) Forçat chargé de river les fers.
(2) Anneau en fer que les forçats portent à l'une des jambes et auquel est rivée leur chaîne.

HYGIÈNE.

Si nous considérons dans quel milieu vivent les forçats ne serons-nous pas obligés de convenir qu'il serait autant de l'honneur national que philanthrope de réformer le mode de châtiment à infliger dans l'intérêt de la morale et pour la vindicte publique; cela ne tend pas à dire toutefois qu'il faille laisser le crime impuni : loin de moi cette pensée, car je sais et nous savons tous à quel danger la société serait en butte si l'on ne sévissait pas sévèrement contre les coupables soit qu'ils aient été poussés à l'infamie par une fâcheuse organisation, soit qu'ils n'aient fait qu'obéir à un penchant que l'éducation eût corrigé. Je veux seulement établir que des modifications seraient nécessaires et possibles dans l'état actuel des choses, tant sous le rapport moral que sous le rapport physique; c'est d'ailleurs ce que je vais tâcher de démontrer par l'exposé pur et simple des faits, me réservant toutefois le droit de soumettre à une analyse critique ce qui me paraîtra défectueux et de donner mon approbation à tout ce qui tend à apporter un soulagement à cette classe d'individus.

CIRCUMFUSA.—L'air porte, comme on le sait, son influence sur tous les corps organisés; mais pour que son action ne soit pas délétère il faut qu'il soit toujours dans les conditions que nos savants ont prises comme type de sa pureté. L'air dans son état de pureté est composé de 79 parties de gaz azote, de 21 de gaz oxigène et d'une quantité variable, mais toujours très petite de gaz acide carbonique, environ 4 à 5 parties sur 10,000 parties d'air; sa température moyenne est de 14 degrés au thermomètre de Réaumur. Mais un infinité de causes tendent continuellement à altérer l'air; aussi est-il difficile de le rencontrer dans un état parfait de pureté. Lorqu'il est trop pesant ou trop léger il devient nuisible, et on ne tarde pas à en éprouver les effets morbifiques.

Les salles des bagnes nous offrent plus qu'aucun autre lieu les effets délétères d'un air vicié et corrompu, par la raison que souvent dans un très court espace de temps on y voit un nombre considérable de forçats atteints d'une maladie commune, et que d'un autre part les arrangements intérieurs sont combinés de telle sorte que l'air, ne pouvant guère se renouveller dans une proportion convenable, se remplit de molécules hétérogènes et conséquemment perd la majeure partie de son principe vital.

En effet, dans ce genre de punition, la surveillance même a fait une nécessité d'ajouter des causes délétères à celles déjà trop nom-

breuses qui existent dans un lieu étroit où un entassement d'hommes devient préjudiciable autant à la santé qu'à la moralité de chaque individu. Pendant la nuit, seul instant où les forçats peuvent oublier dans le sommeil leurs peines et leurs souffrances, des réverbères, dont la flamme est alimentée par une huile parfois infecte, produisent continuellement une fumée épaisse et malfaisante ; la température alors est fort élevée et l'oxigène de l'air beaucoup plus rare.

Après avoir long-temps réfléchi à ce grave inconvénient et cherché le moyen d'y remédier sans nuire à la police et la sûreté des bagnes, je me suis arrêté à l'idée que l'on pourrait supprimer les réverbères des salles et en établir d'un autre genre à l'extérieur, et voici comment : de distance en distance on pratiquerait dans la muraille des trous d'un pied de diamètre environ ; à la partie externe et dans l'intérieur même de ces ouvertures on fixerait un reverbère en forme d'un œil de bouc, que l'on abriterait moyennant de fortes plaques en fer disposées de manière à donner passage à un petit tube en tôle qui longerait la muraille, et dont l'extrémité, dominant la partie supérieure du toit, pivoterait sur elle-même au moindre souffle du vent. En préservant les salles d'une odeur désagréable et nuisible ce mode d'éclairage aurait le mérite de procurer une lumière dont la clarté influerait avantageusement sur le moral des hommes en ce sens qu'elle dissiperait les idées de débauche qu'une lumière faible, incertaine favorise et tend à développer, et qui ne sont malheureusement que trop fréquemment suivies d'actes de la dépravation la plus dégoûtante.

On éprouve un sentiment indéfinissable lorsque l'on pénètre dans ces lieux ; l'air pèse si fortement sur les poumons que la respiration est courte et agitée comme elle serait après une course rapide ; de plus une odeur fade, nauséabonde, insupportable enfin s'exhale des dégoûtants baquets que l'on est obligé d'y laisser en permanence, ce qui en fait un véritable foyer de maladies épidémiques et nerveuses, car alors l'inhalation et l'exhalation des voies pulmonaires et cutanées s'exécutent difficilement. Ne serait-ce pas humanité que d'apporter également quelque amélioration sous ce rapport.

Eh quoi! cinquante baquets, plus ou moins, remplis d'urine et d'excréments séjournent perpétuellement dans ces salles, où déjà tant d'autres causes délétères se reproduisent à tout moment, et l'on ne chercherait pas à remédier à un pareil état de choses! L'industrie, si inventive aujourd'hui, ne découvrirait pas le moyen de préserver des malheureux de cet air impur, de cette lumière douteuse et de ces émanations méphitiques! Au lieu de baquets toujours imprégnés de matières en décomposition, encore bien qu'on les vide une fois par jour, ne pourrait-on pas, comme au sein de nos populations laborieuses, faire usage de longs tuyaux souterrains dont l'ouverture su-

périeure, aboutissant dans les salles de distance en distance, donnerait simplement passage aux excréments, qui seraient ensuite dirigés dans un aqueduc au moyen d'un courant d'eau que l'on établirait à cet effet, et qui serait mis en jeu par une machine aspirante et refoulante. Les pompes à feu, établies dans tous les ports de la marine royale, seraient d'un grand secours dans ce cas. On pourrait aussi avoir recours à un autre expédient plus économique il est vrai, mais dont l'application exigerait des soins réguliers et continus; ce serait de verser dans chaque baquet une quantité d'eau chlorurée suffisante pour détruire les miasmes qui s'exhalent des matières fécales.

Je dois à la vérité de dire pourtant que d'honorables membres de l'hôpital royal de Rochefort ont essayé, par divers moyens, de rendre la pureté à l'air des salles du bagne; mais leurs tentatives n'ont eu que peu ou point de succès. Ainsi les courants d'air, le blanchissage des murs, les aspersions de chlorure d'oxide de sodium, les ventilations artificielles, la production subite de feux clairs ont été essayés et abandonnés tour à tour. On aurait bien pu, ce me semble, continuer l'usage de quelques-uns de ces procédés, dont l'application fréquente satisferait jusqu'à un certain point aux besoins du moment.

Ce n'est pas sans un bien grand plaisir que dernièrement (en 1837) j'ai vu supprimer de la salle dite Saint-Antoine une vaste cheminée d'une mauvaise construction, qui servait à la cuisine des condamnés. Il y aurait eu sagesse, je le sais, à la remplacer par une autre d'une construction convenable, puisque le feu est un moyen très efficace pour purifier l'air; mais, comme de deux maux il faut se contenter du moindre, nous applaudirons à cette modification lorsque nous nous serons fait une idée exacte de tout le désordre que pouvait apporter sur les tempéraments lymphatiques la présence de ce foyer délétère. En effet, la combustion de bois ayant plus ou moins séjourné dans l'eau bourbeuse de la Charente répandait continuellement dans la salle une épaisse fumée qui, étant toujours chargée de matières hétérogènes, viciait l'air en lui enlevant une partie de son oxigène et en substituant à celui-ci des produits pyrogénés, ce qui occasionnait souvent des fièvres cérébrales, des aliénations mentales, et pouvait même déterminer la mort subite. Duhamel a remarqué qu'au mois de décembre 1747 les morts subites furent très nombreuses; le baromètre baissa dans ce mois en moins de deux jours d'un pouce et quatre lignes, ce qui dut nécessairement produire de très grands changements dans les corps, puisque la variation d'un pouce dans le baromètre occasionne une différence de plus de mille livres dans le poids de l'air auquel il est soumis.

Cette considération, jointe à ce que les végétaux ont la propriété de purifier l'air par la respiration, ne doit-elle pas faire désirer dans les environs du bagne de Rochefort une plantation d'arbres qui, par

cela même qu'ils absorbent le gaz acide carbonique et restituent le principe vital (oxigène), préviendraient à coup sûr beaucoup d'accidents. D'ailleurs l'intérêt social aussi bien que la philanthropie ne font-ils pas un devoir de s'occuper sérieusement de cet objet.

APPLICATA. — L'immoralité et le crime, dit un axiome, naissent souvent de la malpropreté; et il résulte de scrupuleuses observations faites par nos plus grands physiologistes que ce vice serait constamment tributaire de la débauche. D'après ce, on ne saurait donc trop avertir l'homme, et particulièrement les classes inférieures de la société, des avantages attachés à la propreté et des désordres sans nombre qui découlent de son oubli.

Tous les hommes en général ont senti l'utilité de la propreté, et se sont entourés de tous les agents nécessaires pour l'acquérir et la conserver soit en vue de fortifier leur santé, soit par luxe, soit par tout autre motif; mais cette règle a ses exceptions, et l'on ne pourrait guère, quant à ce, compter sur l'amour-propre de l'homme qui est forcé de vivre en communauté. Aussi a-t-on établi sous ce rapport des réglements de police médicale dans nos hôpitaux, dans nos casernes, à bord des vaisseaux, dans les établissements publics, dans tous les lieux enfin où il y a une grande réunion d'hommes.

Toutefois je ne comprends pas les bagnes dans cette nomenclature, et voici pourquoi : c'est qu'il est impossible de faire exécuter un réglement de police médicale à des hommes qui sont pour ainsi dire dans l'impuissance de veiller même à leur conservation personnelle. En effet, comment exiger que des condamnés entretiennent la propreté sur eux et au milieu d'eux alors qu'ils sont, comme on le sait, dépourvus de tous les moyens nécessaires pour y parvenir! Quelques-uns d'entre eux, il est vrai, ont mission de veiller pour tous à cette partie essentielle ; mais en supposant même à ceux-là un bon vouloir, chose qui n'est pas, peuvent-ils, lorsque chaque individu nécessite des soins particuliers, étendre fructueusement à un grand nombre leur surveillance là où naissent sans cesse de nouvelles causes d'insalubrité ?

Il serait difficile, je le sais, de maintenir autant de propreté dans les bagnes que dans les casernes par exemple, attendu qu'il y existe beaucoup plus d'agents corrupteurs, moins d'éléments pour les combattre, et que les forçats, chez qui le découragement a éteint tout sentiment d'amour-propre, ne font aucun effort dans ce but; mais du moins ne serait-il pas possible aussi d'introduire quelques améliorations sous ce rapport.

Les bains, dont l'efficacité ne saurait être mise en doute dans l'état ordinaire, ayant l'avantage d'éloigner en certains cas les pneumonies, les asthmes, etc., en restituant à la peau ses propriétés de

l'inhalation et de l'exhalation des voies cutanées, les bains, dis-je, seraient de la plus grande utilité dans les bagnes, et l'on pourrait d'autant plus en créer que ces établissements sont tous placés sur les bords de la mer ou d'une rivière, comme à Rochefort.

Je ne crois pas non plus hors de propos de jeter un coup d'œil sur les vêtements des condamnés.

Les étoffes que nous offre l'industrie ne sont pas toutes également convenables à la santé.

Outre les chutes, les fractures de membres qui resultent journellement des rudes travaux auxquels sont employés les forçats, la sueur abondante dont leurs habits sont continuellement imprégnés exerce sur l'économie animale de ces malheureux une influence délétère très funeste, la modicité de leur trousseau ne leur permettant pas de s'y soustraire par le changement de vêtements. Voici du reste de quoi se compose l'habillement complet de chaque condamné :

1° D'un paletot en drap épais, entièrement rouge pour ceux qui se comportent bien et qui ne sont pas condamnés à vie, avec les deux épaulettes jaunes pour ceux qui exigent une surveillance plus active et avec des manches jaunes pour ceux qui sont à vie.

2° D'un bonnet rouge en laine pour les premiers seulement et vert pour ces deux dernières catégories. Chacun de ces bonnets porte une petite plaque en ferblanc, sur laquelle est le numéro indicatif de l'individu.

3° D'un pantalon d'étoffe à peu près semblable à celle du paletot, mais d'une couleur jaune.

4° De deux autres pantalons de toile de Bretagne, qui ne servent qu'en été.

5° De deux chemises de toile dont l'une toujours est au blanchissage.

6° D'une vareuse (1) en toile à voile pour les travaux.

7° D'une paire de souliers.

8° Enfin d'une paire de guêtres.

Chacun de ces divers objets est marqué du numéro du condamné.

Si nous examinons la qualité du drap nous trouverons, tant sous le rapport de l'économie que sous celui de l'hygiène, un changement notable à y apporter, car non seulement les habits qui en sont faits nuisent à la santé, mais ils sont aussi d'une courte durée.

Ils nuisent à la santé, et voici comment : c'est qu'étant d'un très mauvais teint, et continuellement mouillés par la sueur et par les pluies très fréquentes aux environs de la mer, ils communiquent à

(1) Espèce de blouse courte.

la peau les substances colorantes qui abandonnent l'étoffe, d'où naît un obstacle de plus à l'excrétion de l'humeur perspirable, joint à l'inconvénient bien connu, mais impossible à détruire, qu'ont les vêtements en laine de s'imprégner des miasmes contagieux, et l'impossibilité encore où les condamnés sont de faire sécher leurs habits.

Tourtelle rapporte un fait qui vient à l'appui de cette assertion. Le savant professeur de Strasbourg a observé, et après lui plusieurs officiers de santé attachés au service des hôpitaux militaires ont reconnu, que ceux des soldats de la république qui étaient attaqués de maladies dépendantes de la suppression de la transpiration éprouvaient des symptômes plus graves, outre que la putridité se développait plus rapidement, lorsque leurs habits avaient communiqué à la peau la couleur bleue dont ils étaient teints que lorsqu'ils n'avaient été que simplement mouillés.

Ceci me conduit à exprimer le désir que l'on pourvût chaque homme de deux chemises de plus et d'un second bonnet.

Cette dépense, qui du reste serait peu considérable, serait d'autant plus nécessaire que, rentrant des travaux toujours couvert de sueur et souvent d'eau, le forçat exténué de fatigue n'a pas à sa disposition le plus léger objet de rechange! Ainsi, dans l'état actuel des choses, ces hommes, qu'ils soient plus ou moins mouillés, sont entassés les uns sur les autres durant les cruelles et longues nuits des bagnes, et doivent attendre que le soleil vienne sécher leurs vêtements *sur eux*.

Il ne serait pas nécessaire, je pense, d'ajouter d'autres réflexions pour faire sentir l'utilité de quelques changements sous ce rapport; cependant je dirai encore que ces malheureux ont pour lit de repos une planche d'environ cinquante centimètres de large, sur laquelle est placée une simple couverture de laine grise imprégnée elle-même de l'humidité des jours précédents, que d'ailleurs l'on expose que fort rarement à l'air, et qui dans tous les temps est remplie d'un nombre considérable de puces.

Pour ce qui a trait aux soins de la tête il n'y a rien à désirer, par le motif que la police des bagnes veut que chaque individu ait constamment les cheveux coupés très courts et la barbe rasée aussitôt que la nécessité s'en fait sentir.

GESTA. — Maintenant, si nous envisageons les choses sous le point de vue matériel, nous trouverons que les condamnés sont de la plus grande utilité aux ports maritimes. Tous les matins les adjudants de service rassemblent au milieu de la cour du bagne les forçats qui dans la journée doivent être employés aux travaux du port; ils les partagent par sections de trente à quarante, et même d'un plus grand nombre d'hommes; chaque section est confiée à un garde qui

a mission de la conduire à tel ou tel genre d'occupation qui lui est assigné par les bureaux de la marine.

Ainsi les uns attelés à des charrettes transportent des pièces de bois, des cordages, etc.; d'autres font mouvoir les machines de différentes espèces, travaillent aux forges, scient le bois ou l'empilent, nettoient les cales; d'autres enfin, et c'est le petit nombre, sont affectés au service des hôpitaux de la marine en qualité de servants.

Je ne sais ce qui a fait dire à M. le baron Tupinier, directeur des ports, dans un rapport au ministre de la marine, que les forçats servaient d'infirmiers dans les salles des hôpitaux; au surplus voici en quels termes il s'exprime : « Les hôpitaux maritimes en sont pleins « (parlant des forçats); ils y séjournent aux titres de *servants, d'infir-« miers*, et des mains de ces hommes, que la société a si justement « réprouvés, les malades reçoivent la nourriture et les médicaments « dont ils attendent leur guérison. »

Sans vouloir m'ériger en censeur, qu'il me soit permis de dire que sur ce point M. le baron Tupinier a commis une erreur grave.

Est-il croyable, en effet, que la sagesse administrative, qui se fait remarquer dans nos hôpitaux militaires, aille confier à des hommes qu'un sentiment de vengeance anime continuellement le soin des choses qu'une main prévoyante et amie n'administre qu'avec la plus grande précaution? Des sœurs de l'ordre de Saint-Vincent sont chargées de distribuer elles-mêmes les aliments aux malades, et certes le vertueux dévouement de ces respectables femmes les met à l'abri du soupçon d'avoir jamais fait partager à personne, et moins encore à des forçats, la responsabilité qu'elles ont acceptée.

Les médicaments sont distribués par le pharmacien de la salle, lequel a soin d'indiquer lui-même au malade le moyen d'en faire usage pendant la journée. S'il arrive que le malade soit dans un état d'abattement tel qu'il ne puisse prendre les potions ordonnées, alors la prévoyante sœur y supplée, et s'acquitte de cette mission avec la plus grande exactitude; le reste rentre dans les attributions des officiers de santé, du pharmacien et des élèves de garde.

L'emploi des forçats dans les hôpitaux de la marine se borne donc à entretenir la propreté dans les salles, et à cet égard il est bon de noter que de préférence l'on choisit pour cela des gens qui n'ont que peu de temps à passer dans les chaînes. Ainsi tous les matins, en attendant l'heure de la visite du médecin, les condamnés chargés d'une salle en arrangent les lits en désordre; ils enlèvent tout ce qui pourrait y laisser une mauvaise odeur; dans l'intervalle des deux visites ils disposent les appareils pour le service que font journellement les élèves sous la surveillance d'un prévôt, et s'occupent à transporter le linge nécessaire aux malades; enfin ils font tout ce qui rentre dans les attributions d'un servant, mais non d'un *infirmier*.

Peut-être trouvera-t-on que je me suis un peu trop étendu sur ce fait isolé, mais j'ai dû insister afin de détruire les impressions défavorables qu'il tendait à déverser sur la pharmacie.

L'impossibilité de mettre les occupations en rapport avec les tempéraments fait que les hommes faibles partagent les travaux des hommes forts. Il en résulte parfois des accidents graves; mais ceci est la conséquence obligée de la position du condamné, qu'il serait dangereux de laisser dans l'inactivité, car indépendamment de ce que la vie oisive est la source de tous les vices, elle est nuisible à la santé; n'est-ce pas de là que vient d'ailleurs cette belle maxime qui ne saurait être trop souvent répétée :

« L'inaction est la source fatale d'où découlent la plupart des cala-
« mités qui affligent l'espèce humaine, tandis que la vie active est le
« rempart le plus puissant de la vertu et l'égide de la santé. »

Les chaînes de six pieds qui unissent deux forçats sont très souvent la cause de fâcheux accidents, que l'impossibilité d'agir librement ne leur permet pas toujours d'éviter. Toutefois la crainte trop fondée des évasions justifiant jusqu'à certain point cette mesure de précaution, il y aurait imprudence et danger peut-être à réformer le système adopté et suivi dès le principe.

INGESTA. — Personne n'ignore que de l'ingestion de mauvais aliments dans le canal digestif peuvent naître diverses incommodités plus ou moins sérieuses. Cela posé, voyons quelle est la nourriture des condamnés, et s'il n'y aurait pas là non plus quelque amélioration à introduire.

RATIONS DES FORÇATS VALIDES.

IL EST DISTRIBUÉ A CHAQUE HOMME PAR JOUR :

Le vin est supprimé aux forçats qui restent dans les salles pour cause d'indisposition.	Pain.	Une livre treize onces.
	Légumes secs.	Quatre onces.
	Vin rouge.	Un demi-litre.
	Beurre.	Trois gros.
	Sel.	Deux gros.

Dans le temps de la canicule à Rochefort ils reçoivent une fois de la viande par semaine.

RATIONS DES INVALIDES.

Par jour.	Pain.	Une livre et demie.
Les lundis, mercredis et vendredis.	Légumes secs.	Quatre onces.
	Beurre.	Trois gros.
Les mardis, jeudis, samedis et dimanches.	Viande fraîche bouillie.	Quatre onces.
	Légumes verts et bouillon.	Un quart de litre.
Par jour.	Sel.	Deux gros.
	Vin rouge.	Un quart de litre.

Or ce régime, comme on le voit, est peu propre à soutenir et réparer les forces épuisées par des fatigues, des veilles et mille agents délétères. Aussi pourrait-on avec raison appliquer aux individus qui y sont soumis ce qu'un de nos savants disait en parlant des Phasiens (1), peuple qui habite un pays chaud, marécageux, et où il tombe souvent de grandes pluies.

« Ils fréquentent rarement les villes, se nourrissent de mauvais « aliments, suivent constamment le même régime et portent les « mêmes habits l'hiver et l'été; aussi ces hommes se ressemblent « tous. Ils sont pâles et défaits comme ceux qui ont la jaunisse, et « apparaissent toujours lâches aux travaux. »

Comme en dernière analyse l'usage habituel des aliments végétaux est constamment accompagné ou suivi de la faiblesse, tandis que l'usage de la viande produit des effets contraires, et que c'est le premier de ces régimes qu'on applique de préférence aux condamnés, il semble que la raison et l'humanité, sans parler des avantages matériels qu'on en retirerait, devraient faire un devoir d'apporter aussi quelques modifications salutaires sous ce rapport.

On pourrait, par exemple, donner de temps à autre de bonne viande de bœuf bouilli avec de bons légumes, qui serviraient de nourriture pour le repas du lendemain; de cette manière on préviendrait sûrement l'emploi des mille et un stratagèmes dont les forçats font usage en vue d'aller à l'infirmerie, où ils sont sûrs d'avoir une nourriture plus substantielle.

Au point où je suis arrivé peu de mots suffiront maintenant pour faire comprendre jusqu'où le désir d'entrer à l'hôpital peut porter ces malheureux.

---

(1) Le Phase, fleuve d'Asie dans la Colchide.

Maladies Artificielles.

La différence qui existe pour le condamné entre sa situation au bagne et sa situation à l'hôpital militaire justifie en quelque sorte les coupables moyens visibles ou occultes qu'il emploie pour faire naître des maladies artificielles, qui prennent souvent un caractère de gravité.

Rappelons-nous, en effet, le séjour rempli de miasmes délétères dans lequel vivent ces hommes, la nourriture fade qui leur est distribuée, les vêtements toujours humides dont ils sont couverts, les planches où ils reposent, les accidents sans nombre auxquels ils sont exposés dans leurs travaux, et reconnaissons que ces divers motifs, joints à l'espoir peut-être de reconquérir leur liberté en changeant de position, sont autant de causes qui les poussent à tromper l'œil souvent le plus exercé. Il serait difficile de découvrir toutes les ruses qu'ils mettent en usage dans ce but; aussi n'est-ce qu'à l'indiscrétion des uns où à la maladresse des autres que je dois la connaissance de celles qui sont indiquées ci-après.

Un condamné veut-il donner à son pouls des mouvements fébriles, à l'approche du chirurgien de garde il a soin de heurter fortement ses coudes contre un corps dur ou bien de rester dans une position fatigante, afin de contracter les muscles et d'attirer le sang vers la partie cérébrale, après s'être préalablement blanchi la langue au moyen du vinaigre ou de tout autre ingrédient propre à cet usage, qu'il sait du reste fort bien se procurer. Veut-il accuser une maladie de poitrine, il ne craindra pas d'employer à cet effet les substances les plus nuisibles à l'économie animale. C'est ainsi que j'en avais vu un qui avait avalé du vin dans lequel avaient infusé des cantharides en poudre que quelques jours auparavant il avait enlevées subtilement de dessus des vésicatoires, et qu'il était parvenu à emporter de l'hôpital malgré les fouilles minutieuses auxquelles ils sont soumis.

Les douleurs de membres, les lombagos, les pituites, les extinctions de voix, les boitements, les torticolis et plusieurs autres incommodités simulées n'ont pas le privilége d'en imposer autant à la science; la simple menace d'un châtiment suffit ordinairement pour opérer une guérison radicale.

Mais là ne se bornent pas leurs ressources; journellement on voit de nouvelles plaies se déclarer sur leurs membres (aux jambes et aux cuisses notamment). Pour produire un gonflement des pieds ils ont recours à une compression forte et continue de la partie inférieure

de la jambe ; s'ils veulent déclarer un ulcère ils font d'abord des frictions de vinaigre sur la partie qu'ils veulent désorganiser, et lorsqu'ils ont obtenu une rubéfaction par ce moyen les cantharides, la raclure d'ongles et le suc de la patte de loup (*renonculus sceleratus*), ainsi appelé par eux, l'*agaricus urens* qui croît entre les pièces de bois de construction, en un mot, tous les corps irritants qui tombent sous leurs mains sont mis en usage pour établir la suppuration et par suite l'entretenir.

Enfin, lorsqu'ils ne prévoient pas pouvoir faire triompher leurs stratagèmes, quelques-uns d'entre eux commettent des infractions aux réglements en vue de recevoir une bastonnade qui leur assure un billet d'hôpital à la visite, acheté par de cuisantes douleurs !

CONCLUSION.

D'après ce faible mais fidèle exposé de la vie extra-sociale des condamnés, l'on ne doit pas être surpris de ce que les exemples de longévité soient si rares dans les bagnes, où communément la vie ne se prolonge guère au-delà de cinquante à cinquante-cinq ans. On dirait même que pour notre enseignement la Providence ait voulu frapper ces êtres d'une mort prématurée.

Je m'arrête, obligé que je suis de ne pas sortir du cercle qui m'est tracé; cependant je ne terminerai pas sans donner l'assurance que tout ce qui pourra tendre au bien général sera l'objet de mes constants efforts.

FIN.

SYNTHÈSES

DE PHARMACIE ET DE CHIMIE

PRÉSENTÉES ET SOUTENUES A L'ÉCOLE DE PHARMACIE.

SIROP DE RAIFORT COMPOSÉ.

(*Sirop antiscorbutique.*)

SYRUPUS COMPOSITUS DICTUS ANTISCORBUTICUS.

℞. Feuilles récentes de Cochlearia (*Cochlearia officinalis*).	333
—— de Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*).	333
—— de Cresson (*Nasturtium officinale*).	333
Racine de Raifort (*Cochlearia armoracia*).	333
Oranges amères (*Citrus Biragadia*).	333
Cannelle (*Laurus cinnamomum*).	5,33
Vin blanc généreux (*Vinum album*).	1500
Sucre (*Saccharum*).	1500

Incisez les plantes et les oranges amères; concassez la cannelle; mettez le tout dans la cucurbite d'un alambic ; ajoutez-y le vin blanc, et après deux jours de macération distillez à la chaleur du bain marie pour obtenir une livre (500) de liqueur aromatique, dans laquelle vous ferez fondre en vase clos la moitié du sucre prescrit.

Passez avec expression les matières restées dans le bain-marie ; clarifiez les liqueurs par le repos ; ajoutez-y le sucre, et faites un sirop que vous clarifierez avec les blancs d'œufs et que vous passerez; quand il sera presque complétement refroidi vous y mélangerez le premier sirop aromatique.

GELÉE DE MOUSSE DE CORSE.

GELATINA CUM HELMINTHO-CORTHO.

℞. Mousse de Corse (*Fucus helmintho-corthon*). . 128
Sucre blanc (*Saccharum album*). . . 256
Vin blanc (*Vinum album*). . . . 256
Colle de poisson (*Ichthyocolla*). . . . 16

Faites bouillir la mousse de Corse pendant une heure dans une suffisante quantité d'eau, pour obtenir environ huit onces de liqueur; passez avec expression; ajoutez le sucre, le vin blanc et la colle de poisson que vous aurez fait ramollir par macération dans une once d'eau, et faites cuire en consistance de gelée : passez à travers une étamine, et portez dans un lieu frais.

EXTRAIT DE MYRRHE.

EXTRACTUM MYRRHE.

℞. Myrrhe (*Myrrha*) 500
Alcool à 21° Cart. (56 cent.) (*Alcool*). . . . 1750

Faites macérer pendant quelques jours; passez avec expression; filtrez; versez sur le marc une livre douze onces d'alcool, et après deux ou trois jours passez de nouveau avec expression; réunissez les teintures; distillez-les pour en retirer toute la partie spiritueuse, et évaporez en consistance d'extrait.

TEINTURE DE DIGITALE.

TINCTURA CUM FOLIIS DIGITALIS PURPUREA.

℞. Feuilles récentes de Digitale (*Digitalis purpurea*) . 500
Alcool à 34° Cart. (80 cent.) (*Alcool*) . . . 500

Contusez les feuilles de digitale, et faites-les macérer pendant quinze jours dans l'alcool; passez avec expression; filtrez.

EMPLATRE DE SAVON.

EMPLASTRUM CUM SAPONE.

℞. Emplâtre simple (*Emplastrum simplex*). . . 1000
Cire blanche (*Cera alba*) 48
Savon blanc (*Sapo albus*). 62,5

Faites liquéfier l'emplâtre avec la cire; ajoutez-y le savon que vous aurez divisé avec un couteau ou avec une râpe; incorporez-le par l'agitation.

On ajoute souvent du camphre à cet emplâtre; le mieux est de l'y incorporer à mesure du besoin. La dose la plus ordinaire est de quatre grains de camphre par once d'emplâtre.

SAVON DE MOELLE DE BOEUF.

(*Savon animal.*)

SAPO CUM MEDULLA BOVINA.

℞. Moelle de bœuf purifiée (*Medulla bovina*). . . 300
Lessive des savonniers (*Oxidum sodicum aquâ solutum*), à 36° 150
Eau (*Aqua.*) 600
Sel marin (*Chloruretum sodicum*). 50

Mettez la moelle de bœuf et l'eau dans une capsule de porcelaine ou dans un vase d'argent; chauffez: lorsque la matière grasse sera fondue, ajoutez la lessive par portion en agitant continuellement; entretenez la chaleur et l'agitation jusqu'à ce que la saponification soit complète.

Ajoutez alors le sel marin, favorisez sa solution par une légère agitation; enlevez le savon qui se rassemblera à la surface; faites-le égoutter, fondez-le à une douce chaleur, et coulez-le dans des moules où il se solidifiera de nouveau par refroidissement.

OXIDE ROUGE DE MERCURE.

(Peroxide de Mercure.)

OXIDUM HYDRARGYRICUM.

℞. Mercure pur (*Hydrargyrum*). 300
Acide nitrique (*Acidum nitricum*) à 35°. . . . 300

Introduisez le mercure dans un matras à fond plat, versez l'acide, et placez le matras sur un bain de sable tiède jusqu'à ce que le métal soit entièrement dissous. Augmentez alors graduellement la chaleur pour vaporiser le liquide. Quand le nitrate de mercure sera desséché elevez la température pour le décomposer, continuez jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de vapeurs nitreuses jaunes orangées; laissez refroidir lentement l'oxide avant de le retirer du matras. Si la température avait été trop élevée, ou l'action de la chaleur trop prolongée, l'oxide lui-même serait décomposé en oxigène et en mercure; on obtiendrait, au contraire, un oxide mélangé de sous-nitrate de mercure si l'on n'avait pas chauffé suffisamment pour décomposer tout l'acide nitrique.

PROTOCHLORURE D'ANTIMOINE.

(Beurre d'Antimoine.)

CHLORURETUM STIBICUM.

℞. Sulfure d'antimoine (*Sulfuretum stibicum*). . . . 500
Acide chlorhydrique (*Acidum chlorhydricum*). . Q. S.

Introduisez le sulfure dans un matras; adaptez au col de ce matras deux tubes, l'un en S, l'autre droit et long; placez le tout sur un petit fourneau, sous une bonne cheminée; versez l'acide par petites portions à l'aide du tube en S; agitez de temps en temps le matras; élevez graduellement la température jusqu'à l'ébullition; soutenez-la pendant une demi-heure environ; laissez refroidir; décantez dans une capsule en porcelaine; évaporez au bain de sable jusqu'au tiers à peu près; mettez ensuite la solution concentrée à déposer dans un vase long et étroit; introduisez le liquide clair dans une cornue en verre adaptée à un matras; distillez avec précaution;

rejetez les premières portions du produit tant qu'elles ne précipiteront pas par l'addition de l'eau ; recueillez les portions suivantes jusqu'à ce que le liquide distillé se fige complétement en se refroidissant ; changez alors le récipient; adaptez-en un nouveau bien sec, et passez de temps à autre un charbon ardent sous l'extrémité inférieure du col de la cornue pour éviter qu'il ne s'obstrue. Lorsque la distillation sera achevée, liquéfiez le produit en chauffant le récipient dans un bain-marie ; coulez-le dans de petits flacons longs et étroits, et conservez-le pour l'usage.

On obtient le chlorure d'antimoine liquide en exposant le chlorure solide au contact de l'air.

SULFURE DE SODIUM CRISTALLISÉ.

(*Hydrosulfate de Soude.*)

SULFURETUM SODICUM CUM AQUA.

℞. Soude caustique (*Oxidum sodicum*). 100

Dissolvez-la dans l'eau, de manière à obtenir une dissolution marquant 25° à l'aréomètre. Faites passer dans cette dissolution un courant de gaz acide sulfhydrique, jusqu'à ce qu'elle cesse d'en absorber. Maintenez la liqueur à l'abri du contact de l'air ; elle laissera déposer des cristaux incolores transparents de sulfhydrate (hydrosulfate) de soude. Faites-les égoutter sur un entonnoir, et conservez-les pour l'usage dans des flacons exactement fermés.

Cet hydrosulfate est employé à la préparation de quelques eaux minérales sulfureuses.

DEUTONITRATE ACIDE DE MERCURE LIQUIDE.

(*Nitrate de Mercure liquide.*)

NITRAS HYDRARGYRICUS ACIDO NITRICO SOLUTUS.

℞. Mercure (*Hydrargyrum*). 100
Acide nitrique (*Acidum nitricum*) à 35°. . . 200

Faites dissoudre le mercure dans l'acide nitrique, et évaporez la dissolution jusqu'à ce qu'elle soit réduite aux trois quarts de son poids primitif, c'est à dire à 225.

Le nitrate acide de mercure est un liquide dense et très caustique, que la potasse précipite en jaune.